

One wrong more to man, one more insult  
to God!  
Life's night begins; let him never come back  
to us!  
There will be doubt, hesitation and pain,  
Forced praise on our part—the glimmer of  
twilight,  
Never glad confident morning again!  
Best fight on well, for we taught him—strike  
gallantry,  
Menace our heart ere we master his own;  
Then let him receive the new knowledge and  
wait us,  
Pardoned in heaven, the first by the throne!

C'est là ce que Browning disait du "Chef perdu", et ces paroles, j'imagine, doivent venir à l'esprit des honorables membres de l'extrême gauche lorsqu'ils contemplent la figure satisfaite de mon honorable ami qui jouit des avantages du pouvoir, sachant bien qu'il oublie aujourd'hui les principes qu'il prêchait à une époque tout à fait oubliée.

D'autres ont fait des observations sur le discours du budget. Mon aimable et savant ami de Shelburne-Yarmouth (l'hon. M. Ralston) a parlé du rapport Duncan et des obligations du pays à ce sujet, comme s'il s'agissait simplement de questions politiques. Puis-je appeler l'attention sur le fait que lors de l'adoption du rapport Duncan dans cette Chambre, tous les groupes l'approuvèrent et demandèrent sa mise en vigueur. Je dirai que la Chambre demanda sa mise en vigueur à l'unanimité. Et que voyons-nous maintenant? Nous entendons excuse après excuse pour renvoyer une décision de mois en mois et d'année en année, bien que le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), si au fait des problèmes économiques, vu sa grande expérience dans le déplacement de la main-d'œuvre du service postal, eût promis des mesures immédiates. A la page 37 du rapport Duncan, je trouve ceci:

#### L'ACIER ET LE TARIF DOUANIER

On nous a exposé que la tendance du tarif, affecté par les changements successifs, a été de diminuer la protection sur les produits primaires du fer et de l'acier et d'en encourager l'importation d'autres pays à titre de matières brutes pour les industries se livrant au Canada à la fabrication et au finissage d'articles en fer et en acier.

Nous ne croyons pas de notre devoir d'exprimer une opinion sur cette question, puisqu'elle est actuellement à l'étude par la commission consultative du tarif, ainsi que nous en a informé le président de ce corps, qui, à notre demande, a conféré avec nous.

Rappelez-vous que ceci était en septembre 1926. Le rapport ajoute:

Mais nous considérons de notre devoir de signaler ici que la signification de cette industrie pour les Provinces maritimes nous a été démontrée, non seulement dans les villes industrielles que nous y avons visitées, mais aussi dans toutes les régions agricoles de ces provinces. Nous notons ce fait afin d'appuyer sur la nécessité d'une prompt action.

[L'hon. M. Bennett.]

Le rapport finit en disant:

Nous consignons cela afin de bien démontrer qu'il est nécessaire d'agir promptement.

Telle est la conclusion de la commission à cet égard: elle souligne le besoin qu'il y a d'agir promptement. Voilà qui est aussi catégorique que n'importe laquelle des autres conclusions du rapport, sinon plus. Pourtant, en dépit de cette conclusion du rapport, on va, pour des raisons purement politiques, ignorer les droits des Provinces maritimes, parce que le ministre de la Défense nationale n'est pas prêt à faire dès le début ce qui n'est que son devoir. C'est devenu aujourd'hui une question de politique. L'honorable ministre des Postes, qui s'est montré habile à congédier les postiers dans différentes parties du pays, désirera peut-être voir maintenir ce rapport, mais tant que le ministre de la Défense nationale représentera une circonscription de la Nouvelle-Ecosse, le Gouvernement continuera de se laisser guider uniquement par les exigences de la politique au lieu de donner suite à ce qui est recommandé dans le rapport Duncan.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de commenter plus longuement les arguments employés par le Gouvernement pour défendre ce soi-disant budget. Mais une controverse s'est élevée au sujet de la dette nationale. Dans les journaux, dans les revues et dans cette Assemblée, on a discuté plus d'une fois sur ce qu'est réellement cette dette. On me permettra de faire observer, monsieur l'Orateur, qu'il ne devrait pas être difficile de la déterminer et j'ajouterais qu'on n'a pas besoin de parler de dette "nette" ou de dette "brute". Le terme approprié est celui de dette consolidée, et la dette consolidée du Canada équivaut à l'hypothèque sur la ferme. Or, si cette hypothèque est de \$5,000, payables le 1er janvier 1929 et que vous ayez à votre compte courant à la banque \$1,000, devant servir à payer les impôts, la semence et autres nécessités, il est possible qu'à la fin de l'année cette somme de \$1,000 soit partiellement ou totalement dépensée, mais l'hypothèque de \$5,000 sur la ferme demeure quand même, et c'est ainsi qu'on doit l'envisager.

J'ai pris la peine de puiser dans les comptes publics les états annuels de la dette consolidée dont voici les chiffres. Lorsqu'éclata la guerre en 1914, la dette consolidée du Canada se chiffrait à \$303,559,938. Le 31 mars 1922, elle était de \$2,420,791,260; en 1923, \$2,452,735,750; en 1924, \$2,407,806,901; en 1925, \$2,470,433,576; en 1926, \$2,471,965,018 et le 31 mars 1927, \$2,435,395,197. Quelle est-elle en 1928? Je me reporte au dernier numéro de la *Gazette du Canada*, qui est celui du 10 mars, et je vois, à la page 2899, que la dette conso-